



AVEC UMANENS, VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...

- → d'une couverture conforme à votre CCN,
- des garanties conformes au 100% santé,
- d'un réseau de proximité,
- d'éxonération des charge salariales sur vos cotisations (sauf CSG et CRDS),
- du bénéfice du haut degré de solidarité qui permet le bénéfice du régime frais de santé à titre gratuit pour*:
 - ◆ les enfants handicapés
 - ◆ les salariés en congé parental à temps plein**

- de la souscription et des services en ligne,
- de garanties améliorées par rapport à votre CCN,
- d'une structure de cotisations unique pour vous, employeur, avec 4 niveaux de garanties (Base A, Option B, Option C et Option D),
- → de prestations d'assistance et de prévention, 24h/24 et 7j/7,
- de garanties facultatives pour pour vous (couverture de vos ayants droit et souscription d'options).

*Sous réserve des fonds disponibles alimentés par les 2% du HDS ** Limité à un an

UN RÉGIME SUR-MESURE POUR VOUS

Votre part salariale s'élève à 50% minimum du régime obligatoire souscrit par votre entreprise

OPTION D	OPTION D	OPTION D	
OPTION C	OPTION C		OPTION D
OPTION B	OPTION B Socle obligatoire	OPTION C Socle obligatoire responsable À partir de 35,01 € *	Socle obligatoire responsable À partir de 41,61 €*
BASE A Socle obligatoire À partir de 17,97 € *	responsable À partir de 29,33 €*		

*Exemple régime général de la Sécurité sociale : part employeur (50%) d'une cotisation «salarié Isolé», (2023).

Option pour vos salariés

→ Selon le régime collectif obligatoire mis en place par votre entreprise, vous pouvez souscrire une option facultative pour vous-mêmes et vos ayants droit.

Régime complémentaire Santé

(Choix de votre garantie obligatoire) :

- ◆ BASE : régime minimal
- ◆ OPTION B : régime avec du reste à charge sur certains postes
- OPTION C : régime réduisant le reste à charge
- OPTION D : régime confort

◆ A titre facultatif vous pouvez compléter votre couverture par la surcomplémentaire Renfort Umanens

SURCOMPLÉMENTAIRE (Individuelle) COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (Mutuelle entreprise) SÉCURITÉ SOCIALE (Remboursement minimal) DÉPENSES ENGAGÉES Auprès d'un prestataire de santé (exemple: médecin généraliste)

Régime surcomplémentaire

Umanens met à disposition des salariés adhérents à ses contrats collectifs une surcomplémentaire permettant d'améliorer le régime complémentaire santé souscrit par l'employeur. Choisissez votre niveau en fonction de votre famille et de vos besoins :

- Renfort 1
- Renfort 2
- Renfort 3
- Renfort 4

➡ Plafond de la Sécurité sociale 2023 (PMSS)

Les montants des cotisations et de certaines garanties sont exprimés en % du PMSS. Ces montants sont calculés par rapport au plafond de la Sécurité sociale.

	Annuel	Trimestriel	Mensuel (PMSS)
Plafond de la Sécurité sociale	43 992€	10 998 €	3 666 €

Le symbole **①**, indique un remboursement majoré par rapport à votre accord conventionnel.

FRAIS D'HOSPITALISATION	BASE A (régime obligatoire)	OPTION B (régime obligatoire)	OPTION C (régime obligatoire)	OPTION D (régime obligatoire
Chirurgie - Hospitalisation				
Frais de séjour Secteur conventionné ou non	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires - Secteur conventionné ou non OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	175% BR	200% BR
Honoraires - Secteur conventionné ou non Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	155% BR	180% BR
Forfait hospitalier ⁽¹⁾	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière hors maternité	-	50 €/ jour	75 €/ jour	100 €/ jour
Lit accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	① 20 €/ jour	① 35 €/ jour	U 45 €/ jour	U 55 €/ jour
Maternité Forfait naissance (doublé en cas de naissance multiple)	-	-	150 €	300 €
Adoption d'un enfant de moins de 12 ans	-	-	150 €	300 €
Chambre particulière	-	50 € / jour	75 € / jour	100 € / jour
FRAIS MEDICAUX				
Consultations Généralistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Consultations Généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	160% BR	200% BR
Consultations Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	160% BR	220% BR	300% BR
Consultations Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	140% BR	180% BR	200% BR
Analyses et examens de laboratoire OPTAM / OPTAM-CO	100% BR	170% BR	240% BR	400% BR
Analyses et examens de laboratoire Hors OPTAM / OPTAM-CO			200% BR	200% BR
Availiaires médicaux (dont frais de déplacement)	100% BR 100% BR	150% BR 150% BR	200% BR	300% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	160% BR	200% BR
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Radiologie Hors OPTAM/OPTAM-CO Orthopédie et autres prothèses ⁽²⁾	100% BR 100% BR	130% BR 150% BR	160% BR 300% BR	200% BR 500% BR
ransport remboursé par la S.S.	100% BR	150% BR	100%BR	100%BR
) PHARMACIE	100 //35/	100 70511	100 70510	100 70510
Remboursée par la S.S. (SMR important, faible et homéopathie)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
) DENTAIRE				
ioins et prothèse 100% santé (3)	Prise en charge intégrale	nrogressive de 2023 à 2024 da	l ans la limite des honoraires lir	nites de facturation (HLE
·		1		
ioins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-Inlays	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Orthodontie Remboursée par la S.S.	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Prothèses (paniers libre et maitrisé) (4)				
Panier maitrisé	Prise en charge iden	ique à celle du panier libre d	ans la limite des honoraires li	imites de facturation
Panier libre		Actes remboursés pa	ar la sécurité sociale	
Dents du sourire remboursées par la S.S. ⁽⁵⁾	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Dents de fond de bouche remboursées par la S.S. ⁽⁶⁾	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Actes dentaires hors nomenclature : Implantologie (implant et pilier Jentaire)	-	-	250 €	500 €
FRAIS OPTIQUE				
quipement 100% santé - verre	Prise	l en charge intégrale dans la li	imite du prix limite de vente	(PIV)
equipement 100% santé - monture			imite du prix limite de vente	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monture panier libre	Voir grille optique Base Conventionnelle A	Voir grille optique Base conventionnelle + OPTION B	Voir grille optique Base conventionnelle + OPTION C	Voir grille optique B conventionnelle + OPT
/erres panier libre	Voir grille optique Base Conventionnelle A	Voir grille optique Base conventionnelle +	Voir grille optique Base conventionnelle + OPTION C	Voir grille optique B conventionnelle + OPT
		OPTION B		
	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
restation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre		100 % BR		
restation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre entilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables)	100 % BR TM+110 €	100 % BR TM+140 €	TM+180 €	TM+250 €
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre entilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire)		100 % BR		
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre sentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE	TM+110 €	100 % BR TM+140 € 330€	TM+180 € 410€	TM+250 € 500€
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre sentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE	TM+110 €	100 % BR TM+140 € 330€	TM+180 €	TM+250 € 500€
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre Lentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE Equipement 100% santé	TM+110 €	100 % BR TM+140 € 330€	TM+180 € 410€	TM+250 € 500€ PLV) 100% BR + 750 € / 0
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre entilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE fquipement 100% santé	TM+110 € - Prise	100 % BR TM+140 € 330€ en chare intégrale dans la li	TM+180 € 410€ mite du prix limite de vente (TM+250 € 500€ PLV) 100% BR + 750 € / 0
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre entilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE equipement 100% santé equipement du panier libre (tous les 4 ans) PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCES	TM+110 € - Prise	100 % BR TM+140 € 330€ en chare intégrale dans la li	TM+180 € 410€ mite du prix limite de vente (TM+250 € 500€ PLV) 100% BR + 750 € / 0
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre Lentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE Equipement 100% santé Equipement du panier libre (tous les 4 ans) PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCES Actes de prévention (tous les actes des contrats responsables) Médecines douces reconnues (°) : praticiens inscrits dans les annuaires professionnels (Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Acupuncture, Podologie,	TM+110 € - Prise 100% BR	100 % BR TM+140 € 330€ en chare intégrale dans la lii 100% BR + 250 € / oreille	TM+180 € 410€ mite du prix limite de vente (100% BR + 600 € / oreille	TM+250 € 500€ PLV) 100% BR + 750 € / o (dans la limite du P
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre Lentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE Equipement 100% santé Equipement du panier libre (tous les 4 ans)	TM+110 € - Prise 100% BR	100 % BR TM+140 € 330€ en chare intégrale dans la li 100% BR + 250 € / oreille 100%BR	TM+180 € 410€ mite du prix limite de vente (100% BR + 600 € / oreille 100%BR	TM+250 € 500€ PUV) 100% BR + 750 € / 0 (dans la limite du P
Prestation d'adaptation et d'appairage (remboursée S.S) panier libre dentilles prescrites remboursées par la S.S. (y compris jetables) Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux /an /bénéficiaire) AIDE AUDITIVE Equipement 100% santé Equipement du panier libre (tous les 4 ans) PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCES Actes de prévention (tous les actes des contrats responsables) Médecines douces reconnues (7) : praticiens inscrits dans les annuaires professionnels (Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Acupuncture, Podologie, Diététique, Psychologie, Psychomotricité, Tabacologie) Sur prescription médicale (par an/ bénéficiaire) : Pharmacie non remboursée pour les moyens contraceptifs Sevrage tabagique	TM+110 € - Prise 100% BR 100%BR	100 % BR TM+140 € 330€ en chare intégrale dans la li 100% BR + 250 € / oreille 100%BR forfait de 120 €	TM+180 € 410 € mite du prix limite de vente (100% BR + 600 € / oreille 100% BR forfait de 260 €	TM+250 € 500 € PLV) 100% BR + 750 € / o (dans la limite du F) 100% BR

Le contrat est responsable selon la législation actuellement en viqueur. Sauf précision contraire, les prestations sont exprimées en pourcentage de la BR. Les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale. Pour les prestations exprimées en forfait, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. (sauf prestations exprimées en euros). Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la base de remboursement est le Tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou les établissements conventionnés). Les prestations sont accordées dans la limite des frais engagés sur présentation de justificatifs et sous réserve de remboursement par le régime obligatoiré, sauf stipulation contraire.

(1) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(2) Produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale. Les audioprothèses ne sont pas remboursées au titre de ce poste mais au titre du poste «Aides auditives».

(3) Soins dentaires / Actes d'endodontie / Actes de prophylaxie bucco-dentaire / Parodontologie. `

- (4) Couronnes, bridges et inter de bridge / Couronnes sur implant / Prothèses dentaires amovibles ou fixe / Réparation sur prothèses. (5) Dents n° 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 31 / 32 / 33 / 34 /35/41 / 42 / 43 / 44/ 45.

(6) Dents n° 16 / 17 / 18 / 26 / 27 / 28 / 36 / 37 / 38 / 46 / 47 / 48.

(7) Professionnels de santé réglementés : praticien jústifiant d'un numéro ADELI. Professionnels de santé non réglementés : praticien inscrit à l'annuaire professionnel ou à l'organisation représentative de l'activé (fédération/syndicat professionnel), ou justifiant par diplôme (copie du justificatif) de son aptitude professionnelle.

BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR: Frais Réels - OPTAM: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S.: Sécurité sociale - TM: Ticket Modérateur.



GRILLE OPTIQUE (REMBOURSEMENTS LIMITÉS AU PLAFOND DU CONTRAT RESPONSABLE)

GRILLE OPTIQUE	CATÉGORIES	BASE A (régime obligatoire)	OPTION B (régime obligatoire)	OPTION C (régime obligatoire)	OPTION D (régime obligatoire)	
TYPE DE VERRE		2V+1M	2V+1M	2V+1M	2V+1M	
Verres simple foyer, sphériques						
sphère comprise entre -6 à +6	A	150,00 €	200,00 €	340,00 €	420,00 €	
sphère hors zone - 6 à +6	С	300,00 €	370,00 €	500,00 €	700,00 €	
Verres simple foyer, sphéro-cylindriques						
sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre <= +4	A	150,00 €	200,00 €	340,00 €	420,00 €	
sphère > 0 et sphère + cylindre <= +6	A	300,00 €	370,00 €	420,00 €	420,00 €	
sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre > +4	С	300,00 €	370,00 €	500,00 €	700,00 €	
sphère < -6 et cylindre >= + 0,25	С	300,00 €	370,00 €	500,00 €	700,00 €	
sphère > 0 et sphère + cylindre > +6	С	300,00 €	370,00 €	500,00 €	700,00 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphériques						
sphère comprise entre -4 à +4	С	400,00 €	490,00 €	670,00 €	700,00 €	
sphère hors zone de-4 à + 4	F	400,00 €	490,00 €	670,00 €	800,00 €	
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques						
sphère comprise entre -8 et 0 et cylindre <= + 4	С	400,00 €	490,00 €	670,00 €	700,00 €	
sphère > 0 et sphère + cylindre <= + 8	С	400,00 €	490,00 €	670,00 €	700,00 €	
sphère est comprise entre -8 et 0 et cylindre > + 4	F	400,00 €	490,00 €	670,00 €	800,00 €	
sphère < -8,00 et cylindre >= +0,25	F	400,00 €	490,00 €	670,00 €	800,00 €	
sphère > 0 et sphère + cylindre > + 8	F	400,00 €	490,00 €	670,00 €	800,00 €	
EQUIPEMENT MIXTE CONSTITUÉ DE DEUX VERRES DE CA	TÉGORIES DISTINCT	ES				
	В	225,00 €	285,00 €	420,00 €	560,00 €	
Equipement Verre composé de catégories distinctes / plafond : contrat responsable	D	275,00 €	345,00 €	505,00 €	610,00 €	
pidiona . contrat responsable	E	350,00 €	430,00 €	585,00 €	750,00 €	
MONTURE PANIER LIBRE	<u> </u>	1 MONTURE	1 MONTURE	1 MONTURE	1 MONTURE	
Garantie		100€	100€	100€	100€	

Catégorie ACF (équipement homogène) et BDE (équipement hétérogène) remboursement limité au plafond du contrat responsable.

Equipement homogène ACF (2 verres et une monture) 2020 :

CLASSE A /V SIMPLE / sphère -6 à +6 et cylindre inf ou égal à +4 : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 420€ CLASSE C / V COMPLEXE / V simple foyer hors zone -6 à +6 et cylindre sup +4 à verre multifocal ou progressif : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 700€

CLASSE F / V T COMPLEXE / V multifocal ou progressif spher cylindrique sphére hors zone - 8 + 8 : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 800€

CLASSE F /V T COMPLEXE / V multifocal ou progressif spher cylindrique sphére hors zone - 4 + 4 : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 800€

Equipement hétérogène BDE (2 verres et une monture) 2020 :

V Simple + V Complexe (A+C) B : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 560€

V Simple + V T Complexe (A+F) D : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 610€

V Complexe + V T Complexe (C+F) E : le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut exceder 750€

Prise en charge limitée à un équipement optique (2 verres+1 monture) au terme d'une période minimale : de 2 ans, pour les adultes et pour les enfants de 16 ans et plus, de 1 an, pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, de 6 mois, pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entrainant une perte d'éfficacité du verre correcteur. Renouvellement anticipé de l'équipement possible notamment en cas d'évolution de la vue ou situations médicales particulières, tels que défini par arrêté.





SUR UMANENS.FR, VOUS AVEZ DESORMAIS LA POSSIBILITÉ D'UTILISER UN SIMULATEUR DE RESTE À CHARGE, ET DE VISUALISER LES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS DE VOTRE GARANTIE.



CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION:



Vous pouvez choisir une option (C ou D) selon vos besoins pour améliorer le niveau de garanties choisi par votre employeur.



Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.



Le choix d'option est applicable à vos ayants droit, s'ils sont affiliés.

STRUCTURE DE COTISATIONS:

COUVERTURE OBLIGATOIRE
CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

➡ Structure Salarié seul ou Famille



Salarié seul ou



COUVERTURE FACULTATIVE CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

Structure Salarié seul/Conjoint/Enfant(s)/Famille



Salarié seul



Salarié/Enfant

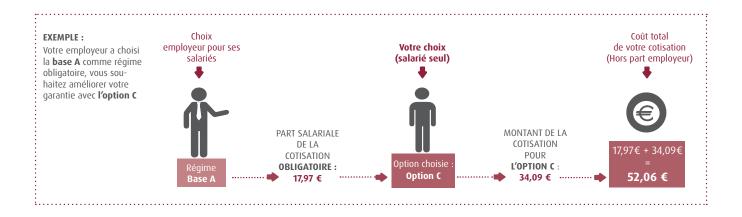






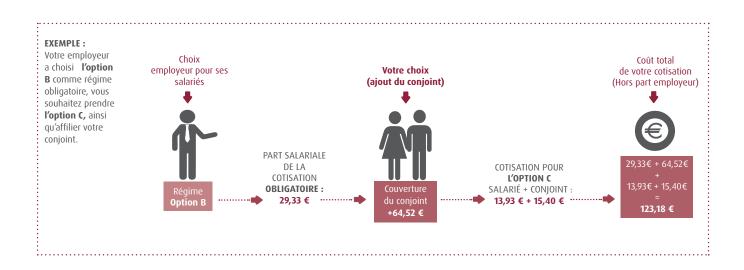
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de **base A** avec la cotisation **salarié seul** pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit l'option B, C ou D.

	CHOIX 1							
	BASE A = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général		BASE A	Opt	ion B	Opt	ion C	Op:	tion D
Salarié seul	0,98%	Part salariale : 17,97€	+0,58%	Soit +21,26 €	+0,93%	Soit +34,09 €	+1,33%	Soit +48,76 €
+Conjoint	+1,08%	Soit +39,59 €	+0,64%	Soit +23,46 €	+1,01%	Soit +37,03 €	+1,46%	Soit +53,52 €
+Enfant(s) (1)	+0,61%	Soit +22,36 €	+0,40%	Soit +14,66 €	+0,61%	Soit +22,36 €	+0,86%	Soit +31,53 €
+Famille ⁽²⁾	+2,77%	Soit +101,55 €	+1,44%	Soit +52,79 €	+2,23%	Soit +81,75 €	+3,18%	Soit +116,58 €
Famille ⁽³⁾ obligatoire	1,77%	Part salariale : 32,45€	+1,27%	Soit +46,56 €	+2,12%	Soit +77,72 €	+2,94%	Soit +107,78 €



Si votre employeur a choisi la cotisation salarié seul, il vous est possible d'y affilier vos ayants droit et d'améliorer votre protection.

CHOIX 2							
Option B = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général	0	ption B	Op	otion C	Opt	tion D	
Salarié seul	1,60%	Part salariale : 29,33€	+0,38%	Soit +13,93 €	+0,80%	Soit +29,33 €	
+Conjoint	+1,76%	Soit +64,52 €	+0,42%	Soit +15,40 €	+0,88%	Soit +32,26 €	
+Enfant(s) (1)	+1,03%	Soit +37,76 €	+0,24%	Soit +8,80 €	+0,50%	Soit +18,33 €	
+Famille (2)	+3,82%	Soit +140,04 €	+0,90%	Soit +32,99 €	+1,88%	Soit +68,92 €	
Famille ⁽³⁾ obligatoire	2,91%	Part salariale : 53,34€	+0,72%	Soit +26,40 €	+1,41%	Soit +51,69 €	





VOS COTISATIONS EN % DU PMSS POUR 2020 (RÉGIME GÉNÉRAL)

EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif Base A

PMSS 2023 : **3 666 €**

Cotisation : 0,98% x 3 666 € = 35,94€/2 = 17,97 €

Part salariale : 17,97 €

CHOIX 1 : Base = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général	égime général Base A			Option B		Option C		Option D
Salarié seul	0,98%		+0,58%	Soit +21,26 €	+0,93%	Soit +34,09 €	+1,33%	Soit +48,76 €
+Conjoint	+1,08%	Soit +39,59 €	+0,64%	Soit +23,46 €	+1,01%	Soit +37,03 €	+1,46%	Soit +53,52 €
+Enfant(s) (1)	+0,61%	Soit +22,36 €	+0,40%	Soit +14,66 €	+0,61%	Soit +22,36 €	+0,86%	Soit +31,53 €
+Famille (2)	+2,77%	Soit +101,55 €	+1,44%	Soit +52,79 €	+2,23%	Soit +81,75 €	+3,18%	Soit +116,58 €
Famille ⁽³⁾ obligatoire	1,77%	Part salariale : 32,45€	+1,27%	Soit +46,56 €	+2,12%	Soit +77,72 €	+2,94%	Soit +107,78 €

CHOIX 2 : Option B = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général		Option B	Option C		Option D		
Salarié seul	1,60%	Part salariale : 29,33€	+0,38%	Soit +13,93 €	+0,80%	Soit +29,33 €	
+Conjoint	+1,76%	Soit +64,52 €	+0,42%	Soit +15,40 €	+0,88%	Soit +32,26 €	
+Enfant(s) (1)	+1,03%	Soit +37,76 €	+0,24%	Soit +8,80 €	+0,50%	Soit +18,33 €	
+Famille (2)	+3,82%	Soit +140,04 €	+0,90%	Soit +32,99 €	+1,88%	Soit +68,92 €	
Famille ⁽³⁾ obligatoire	2,91%	Part salariale : 53,34€	+0,72%	Soit +26,40 €	+1,41%	Soit +51,69 €	

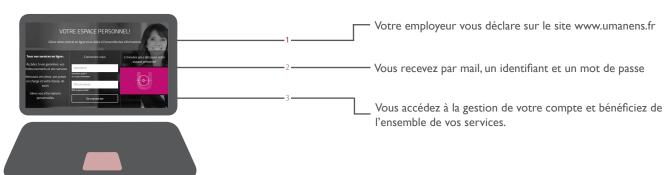
CHOIX 3 : Option C = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général		Option C		Option D				
Salarié seul	1,91%	Part salariale : 35,01€	+0,49%	Soit +17,96 €				
+Conjoint	+2,10%	Soit +76,99 €	+0,54%	Soit +19,80 €				
+Enfant(s) (1)	+1,23%	Soit +45,09 €	+0,30%	Soit +11,00 €				
+Famille ⁽²⁾	+4,56%	Soit +167,17 €	+1,16%	Soit +42,53 €				
Famille ⁽³⁾ obligatoire	3,47%	Part salariale : 63,61€	+0,59%	Soit +21,63 €				

CHOIX 4 : OPTION D = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général	Option D						
Salarié seul	2,27%	Part salariale : 41,61€					
+Conjoint	+2,49%	Soit +91,28 €					
+Enfant(s) (1)	+1,44%	Soit +52,79 €					
+Famille (2)	+5,37%	Soit +196,86 €					
Famille(3) obligatoire	4 10%	Part calariale • 75 16€					

Vous pourrez choisir une option pour améliorer le régime obligatoire choisi par votre employeur. Le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge. Les cotisations pour votre ayant proit sont à ajouter au niveau de garanties choisi, et sont uniquement à votre charge.

7) BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?





www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE:

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



⁽¹⁾ Enfant : Gratuité à compter du 3^{ème} enfant

⁽²⁾ Famille : Inclut le conjoint et les enfants. L'employeur prend en charge 50% minimum de la cotisation équivalente au «salarié seul»

⁽³⁾ Famille obligatoire : Inclut le salarié, les enfants et le conjoint. L'employeur prend en charge 50% minimum de la cotisation équivalente à la «Famille obligatoire»



L'expérience mutuelle!

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple, à vous de choisir la solution qui vous convient :



www.umanens.fr

Information, signature en ligne de votre contrat, accès à vos remboursements, demande de prise en charge, tout se fait en quelques clics...!





Par courrier en nous retournant :

Votre Bulletin/Demande d'Adhésion
(adresse de correspondance figurant dans le document),
Vos pièces justificatives.





